



Rapport n° 8	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 2 février 2015		Chapitre : Article :

**AVENANTS DE DELAIS AU MARCHE RELATIF A LA
CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS
DE LA FERTE-MILON**

Par délibération en date du 27 janvier 2014, le Conseil d'administration a autorisé le Président à signer le marché relatif à la construction du centre de secours de la Ferté Milon.

Au démarrage du chantier, les fouilles ont relevé la présence d'épaves et de déchets laissant présager la présence d'une décharge sauvage que l'étude de sol n'avait pas décelée. Il a été prononcé le 9 juillet 2014, un arrêt de chantier afin de procéder à des fouilles complémentaires. Après étude des différentes propositions, il a été décidé de renforcer les fondations d'une partie du bâtiment.

Cet arrêt des travaux a retardé le chantier et nécessite de repousser par avenants la date de fin de marché pour l'ensemble des lots au 31 juillet 2015.

En outre, au 1^{er} janvier 2015 divers indices du bâtiment qui servent à la revalorisation des prix de marchés sont supprimés. Il convient donc de les remplacer par les nouveaux indices. Sont concernés certains lots des marchés de constructions des centres de secours de La Ferté-Milon et de Vervins.

Il vous est demandé d'adopter le projet de délibération suivant :

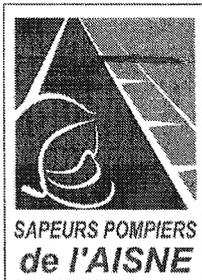
Vu le rapport n° 8 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Président à signer les avenants de délais pour l'ensemble des lots du marché de construction du centre de secours de La Ferté-Milon.
- D'autoriser le Président à signer les avenants de modification d'indices pour les lots concernés des marchés de constructions des centres de secours.

Le Président,

Thierry THOMAS



Procès-verbal du rapport n° 8	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 2 février 2015		Chapitre : Article :

**AVENANTS DE DELAIS AU MARCHE RELATIF A LA
CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS
DE LA FERTE-MILON**

Le Président donne lecture :

Par délibération en date du 27 janvier 2014, le Conseil d'administration a autorisé le Président à signer le marché relatif à la construction du centre de secours de la Ferté Milon.

Au démarrage du chantier, les fouilles ont relevé la présence d'épaves et de déchets laissant présager la présence d'une décharge sauvage que l'étude de sol n'avait pas décelée. Il a été prononcé le 9 juillet 2014, un arrêt de chantier afin de procéder à des fouilles complémentaires. Après étude des différentes propositions, il a été décidé de renforcer les fondations d'une partie du bâtiment.

Cet arrêt des travaux a retardé le chantier et nécessite de repousser par avenants la date de fin de marché pour l'ensemble des lots au 31 juillet 2015.

En outre, au 1^{er} janvier 2015 divers indices du bâtiment qui servent à la revalorisation des prix de marchés sont supprimés. Il convient donc de les remplacer par les nouveaux indices. Sont concernés certains lots des marchés de constructions des centres de secours de La Ferté-Milon et de Vervins.

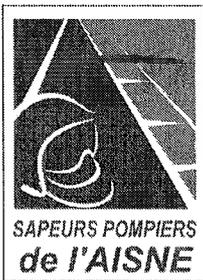
L'Adjudant-Chef François BORTZMEYER est étonné de cette découverte et espère que le terrain du centre de secours de Laon sera sans surprise.

Le Président souligne que ces faits peuvent malheureusement arriver et il note que la ville de Laon est une ville historique.

M. Michel LAVIOLETTE souhaite connaître la fin des travaux.

Le Colonel Gilles RAGOT estime que les travaux seront terminés fin 2015.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération suivante.



Délibération n° 8	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 2 février 2015		Chapitre : Article :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques : 21
Membres en exercice : 21
Membres présents : 14
Votants : 14

Affiché le
12 FEV. 2015

Le 2 février 2015 à 15 heures 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 24 décembre 2014, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. ~~Jean-Jacques THOMAS~~, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, ~~Pierre-Marie LEBÉE~~, ~~Jean-Pierre BALLIGAND~~, ~~Jean-Claude CAPPELE~~, ~~Bernard RONSIN~~, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, ~~Christian CROHEM~~, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, ~~Mme Monique BRY~~.

II - Membre de droit

M. Grégory CANAL, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet de l'Aisne.

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
~~M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin-chef départemental~~
M. le Commandant Olivier MESSIEUX représentant le Commandant Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, sapeur-professionnel non officier
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
M. l'Adjudant-Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier
M. le Sergent-Chef Jérôme CLIN, sapeur-pompier professionnel non officier suppléant

Excusé(s) : MM. Jean-Jacques THOMAS, Pierre-Marie LEBEE, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Mme Monique BRY, Colonel Stephan ANTHONY, Commandant Philippe BARDON

Assistaient à la séance : M. Patrice LEROY, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, M^{lle} Manon HERBAIN, M^mc Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

**AVENANTS DE DELAIS AU MARCHE RELATIF A LA
CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS
DE LA FERTE-MILON**

Vu le rapport n° 8 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer les avenants de délais pour l'ensemble des lots du marché de construction du centre de secours de La Ferté-Milon.
- D'autoriser le Président à signer les avenants de modification d'indices pour les lots concernés des marchés de constructions des centres de secours.

PREFECTURE DE L' AISNE
12 FEV. 2015
Rue William Henry Waddington – CS 20659 – 02007 LAON Cedex – Tel : 03.64.16.10.00 – Fax : 03.64.16.10.03

Le Président,
Thierry THOMAS